



# Union Sportive de Viesly

Complexe Sportif Hector DEPREUX  
Rue du 8 Mai 1945 59271-VIESLY  
www.viesly-us.footeo.com

## REGLEMENT DU 29° EURO TOURNOI Challenge Georges DELSART 27 et 28 MAI 2012

### ORGANISATION DU TOURNOI

**ARTICLE 1:** L'U.S.VIESLY organise un Tournoi international de football à 9 au Stade DEPREUX de VIESLY les 27 et 28 Mai 2012. Ce Tournoi est réservé aux joueurs nés en 1999 et 2000 ( U 13), licenciés dans un club français ou étranger. Seules les équipes affiliées à une association nationale reconnue sont autorisées à participer. Un joueur peut jouer pour une seule équipe au cours du tournoi.

**ARTICLE 2:** L'engagement pour ce tournoi est gratuit. Les organisateurs assurent l'hébergement et la restauration des équipes participantes. Chaque délégation est constituée de 12 joueurs et de 3 dirigeants.

**ARTICLE 3:** Avant le premier match, le chef de délégation du club participant remettra à la commission du tournoi une liste indiquant le nom des joueurs, leur numéro de licence, leur numéro de maillot et leur date de naissance. Les licences de ces joueurs devront pouvoir être présentées à tout moment.

**ARTICLE 4:** Chaque équipe se présente avec deux jeux de maillots de couleurs différentes ainsi qu'un ballon de taille 4. Un arbitre assistant doit être fourni à chaque rencontre.

**ARTICLE 5:** L'équipe vainqueur se verra remettre le Challenge Georges DELSART. Ce trophée acquis pour une année sera remis en jeu l'année suivante.

### REGLEMENT SPORTIF DU TOURNOI

**ARTICLE 6:** 16 équipes sont réparties en 4 groupes de 4 équipes. Chaque équipe dispute 6 rencontres en deux journées. La durée des rencontres est fixée à 2 x 10 minutes. La pause de la mi-temps durera 5 minutes.

**ARTICLE 7:** Les matchs de qualification se jouent le Dimanche . A l'issue de ces 3 matchs de qualification, les deux premiers de chaque groupe participent, le lendemain, aux quarts de finale. Les autres équipes jouent les matchs de classement. Système de points: 4 points pour une victoire, 2 points pour un match nul, 1 point pour une défaite, 0 point en cas de forfait.

**ARTICLE 8:** A partir des quarts de finale, il est procédé aux tirs au but ( 4 joueurs par série).

**ARTICLE 9:** Il n'y a pas de prolongations en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire. En phase qualificative, il est tenu compte de la différence de buts dans un premier temps puis du nombre de buts marqués.

**ARTICLE 10:** Les équipes sont composées de 9 joueurs et de 3 remplaçants. Ces derniers peuvent entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie après accord de l'arbitre.

**ARTICLE 11:** L'exclusion temporaire peut être appliquée ( durée à l'appréciation de l'arbitre). En cas d'exclusion complète, le joueur est suspendu pour la rencontre suivante.

### L'ARBITRAGE:

**ARTICLE 12:** Les rencontres sont dirigées par des arbitres officiels demandés au District Escout trois semaines avant le Tournoi. Les règlements appliqués sont ceux du football à 9.

**ARTICLE 13:** Une commission restreinte composée du Directeur du Tournoi, du Président du Club organisateur et de son secrétaire ainsi que du responsable des arbitres est seule habilitée à statuer en cas de litige.

**ARTICLE 14:** Trois exemplaires de ce règlement sont adressés la Ligue du Nord de Football, District Escout trois mois avant la manifestation pour homologation.

